

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Arrêté N°2020-060 /MS/CAB portant
création, composition, attributions et
fonctionnement du comité national
d'organisation du forum international sur le
financement de la couverture sanitaire
universelle à Ouagadougou

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la Constitution ; ✓
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 Janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ; ✓
- Vu le décret n° 2009 - 36/PRES/PM/MEF du 13 février 2009 portant création des comités nationaux d'organisation et fixation des grandes orientations des manifestations officielles ; ✓
- Vu le décret n° 2012-720/PRES/PM/MEF du 11 septembre 2012 portant réglementation des rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations publiques au Burkina Faso ; ✓
- Vu l'arrêté N°2019-00491/MS/CAB du 25 novembre 2019 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité national d'organisation du forum international sur le financement de la couverture sanitaire universelle à Ouagadougou. ✓

ARRETE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1. Il est créé un comité national d'organisation du forum international sur le financement de la couverture sanitaire universelle prévu se tenir à Ouagadougou.

Article 2. Le présent arrêté détermine la composition, les attributions et le fonctionnement du comité national d'organisation de cette conférence de haut niveau.

CHAPITRE II : COMPOSITION DU COMITE

Article 3. Le comité national d'organisation du forum international sur le financement de la couverture sanitaire universelle a pour président le Ministre de la santé et pour vice-président le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale.

Article 4. Le comité national d'organisation du forum international sur le financement de la couverture sanitaire universelle comprend :

- la cellule de coordination ;
- la commission thème et plaidoyer ;
- la commission finances ;
- la commission presse et communication ;
- la commission logistique et transport ;
- la commission secrétariat/ reprographie ;
- la commission accueil/protocole, hébergement ;
- la commission sécurité ;
- la commission santé.

Article 5. La cellule de coordination et les commissions du comité national d'organisation sont composées ainsi qu'il suit :

La cellule de coordination

Président : Le directeur de cabinet du Ministre de la Santé.

1^{er} Vice-président : Le secrétaire général du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale.

2^e Vice-président : le secrétaire général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement.

3^e Vice-président : le secrétaire général du Ministère de la Santé.

Rapporteur : un chargé de mission du Ministère de la Santé.

Membres :

- le directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS);
- le directeur général de la santé publique (DGSP) ;
- le directeur général de l'accès aux produits de santé (DGAP);
- le directeur général de l'offre des soins (DGOS);
- le directeur général de la caisse nationale d'assurance maladie universelle (DG CNAMU) ;
- le directeur général de la coopération (DGCOOP) ;
- un conseiller technique du ministère de la santé ;

- le secrétaire technique chargé de la couverture sanitaire universelle ; ✓
- le secrétaire technique chargé de l'accélération de la transition démographique ; ✓
- le secrétaire technique chargé de l'amélioration de la nutrition ; ✓
- le secrétaire technique chargé de la coopération pour le développement sanitaire ; ✓
- le chef de l'unité de gestion de la performance et de la résultologie ; ✓
- le chef de l'unité de gestion et de transfert des connaissances ; ✓
- le directeur du partenariat pour le financement de la sante ; ✓
- un représentant de la Présidence du Faso ;
- un conseiller technique du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la protection sociale ;
- des représentants des partenaires techniques et financiers ; ✓
- le chef de service administratif et financier du cabinet du Ministère de la santé ✓

La commission thème et plaidoyer ✓

Président : un conseiller technique/chargé de mission du Ministre de la santé. ✓

Vice-président : un conseiller technique de la caisse nationale d'assurance maladie universelle. ✓

Rapporteurs :

- un représentant de la direction du partenariat pour le financement de la santé (DPFS) du Ministère de la santé ; ✓
- un représentant du ministère en charge de la femme, de la famille de la solidarité nationale et de l'action humanitaire ; ✓
- un représentant de la caisse nationale d'assurance maladie universelle ; ✓
- un chargé d'étude du cabinet du Ministère de la santé ; ✓
- le Directeur de la Coordination et de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement/Direction générale de la coopération. ✓

Membres :

- deux représentants de la Présidence du Faso ; ✓
- un représentant du ministère de l'agriculture ; ✓
- un représentant du bureau d'études du Secrétariat général ; ✓
- un représentant du ministère des ressources animales ; ✓
- un représentant du secteur privé sanitaire ;
- un représentant du privé non sanitaire (Patronat Chambre de commerce) ; ✓
- quatre représentants de la DGCOOP ; ✓
- un représentant de la DGEP ; ✓
- un représentant de la direction générale de la protection sociale ; ✓
- les représentants des secrétariats techniques du ministère de la santé ; ✓
- un représentant du Ministère en charge de la Recherche ; ✓
- trois représentants des faitières des ONG et associations œuvrant dans le domaine de la santé ; ✓

- un représentant de la Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques et des consommables médicaux (CAMEG) ;
- un représentant de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) ;
- un représentant du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) ;
- un représentant des partenaires techniques et financiers.

La commission thème s'organise en sous-groupes thématiques pour la production des documents techniques.

La commission thème sera assistée de consultants mis à la disposition par les partenaires techniques et financiers. Les rôles des consultants sont décrits dans des termes de référence spécifiques à chaque thème du forum.

La commission thème pourra faire appel à des personnes ressources (03 maximum).

La commission finances

Président : le directeur de l'administration et des finances (DAF/Santé)

Vice-président : le directeur des marchés publics (DMP)

Membres :

- un chargé de mission du Ministère de la Santé ;
- un chargé de mission Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale ;
- le régisseur d'avances de la DAF du Ministère de la santé ;
- deux représentants de la DAF/ Santé ;
- un représentant de la DCMEF/MS ;
- un représentant de la Présidence du Faso ;
- un représentant de l'intendance de la Présidence du Faso ;
- un représentant de la DMP santé ;
- un représentant des PTF.

La commission presse et communication

Président : la directrice de la communication et de la presse ministérielle (DCPM).

Vice-président : le chargé de communication de la caisse nationale d'assurance maladie universelle.

Membres :

- deux représentants de la Direction de la communication et de la presse Ministérielle (DCPM) ;
- un représentant de la Direction de la communication de la Présidence ;
- un représentant du Service d'information du gouvernement ;
- un représentant de la Direction des systèmes d'information en santé ;

- un représentant de la direction de la promotion et de l'éducation pour la santé. ✓

La commission presse et communication bénéficiera de l'appui technique de consultants. Elle pourra faire appel à des personnes ressources (03 maximum). ✓

La commission logistique et transport

Président : un représentant de la Présidence du Faso. ✓

Vice-président : le comptable matière du ministère de la santé. ✓

Membres :

- un représentant de la DAF santé ; ✓
- un représentant de la de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) ; ✓
- un représentant des Partenaires techniques et financiers (PTF) ; ✓
- un représentant du Protocole d'Etat ; ✓
- un représentant de la direction du parc automobile de l'Etat ; ✓
- un représentant du Ministère de la sécurité. ✓

La commission secrétariat/ reprographie

Président : le secrétaire particulier du Ministre de la santé. ✓

Vice-président : le secrétaire particulier du secrétaire général du ministère de la santé. ✓

Membres :

- la secrétaire du Directeur de cabinet du Ministre de la santé ; ✓
- la secrétaire du Directeur de l'administration et des finances (DAF santé) ; ✓
- le reprographe du secrétariat général du ministère de la santé ; ✓
- quatre (04) agents de liaison du cabinet et du secrétariat général du ministère de la santé. ✓

La commission secrétariat/ reprographie bénéficiera de l'appui technique de deux assistantes de direction mis à la disposition par les partenaires techniques et financiers. ✓

La commission accueil/protocole et hébergement

Président : le Directeur Général du Protocole d'Etat. ✓

Vice-président : le représentant du Ministère des affaires étrangères et de la coopération ✓

Membres :

- deux représentants du protocole d'Etat ; ✓
- le protocole du Ministre de la Santé ; ✓

- le protocole du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale ;
- quatre représentants du Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération.

La Commission sécurité

Président : Le responsable de la garde de la sécurité de la présidence du Faso

Vice-président : un représentant de la garde de la sécurité de la présidence du Faso

Membres

- deux représentants de la sécurité du Ministre de la santé ;
- deux représentants de la sécurité du Ministre de la Fonction publique.
- onze (11) représentants de la garde de la sécurité de la présidence du Faso

La commission santé

Président : Le directeur de la logistique et des urgences médicales ;

Vice-président : le Président de la fédération des associations professionnelles de la santé privée du Burkina Faso (FASPB).

Membres :

- le directeur régional de la santé du centre ;
- deux représentants du CHU Tengandogo ;
- deux représentants des Sapeurs-pompiers.
- Responsable du Centre Médical de la Présidence du Faso

CHAPITRE III : ATTRIBUTIONS DU COMITE NATIONAL D'ORGANISATION

Article 6. Les attributions du comité national du forum international sur le financement de la couverture sanitaire universelle sont :

- planifier les activités de la tenue de la conférence ;
- mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la mise en œuvre de cette activité ;
- coordonner la mise en œuvre des activités ;
- produire le rapport de la conférence de haut niveau.

Article 7. La cellule de coordination et les commissions sont chargées de :

- **Cellule de coordination**
 - ✓ superviser les travaux des commissions ;
 - ✓ faire régulièrement le point au Ministre de la santé sur l'état d'avancement des activités ;
 - ✓ proposer un mécanisme de suivi des recommandations.

- **Commission thème et plaidoyer**
 - ✓ préparer techniquement la tenue de la conférence de haut niveau ;
 - ✓ identifier les besoins et personnes ressources pour l'élaboration des documents techniques ;
 - ✓ assurer le suivi des groupes de travail ;
 - ✓ superviser la restitution du rapport provisoire des consultants ;
 - ✓ préparer les documents techniques et projets de discours ;
 - ✓ préparer les invitations aux participants ;
 - ✓ proposer le programme de la conférence de haut niveau ;
 - ✓ décrire le déroulement des travaux, les TDR des travaux de groupes, l'organisation des travaux de groupes ;
 - ✓ assurer la synthèse des recommandations et l'élaboration du rapport final ;
 - ✓ élaborer la feuille de route de mise en œuvre des recommandations en appui aux consultants ;
 - ✓ conduire les actions de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers.
- **Commission finances**
 - ✓ élaborer le budget de la tenue de la conférence ;
 - ✓ mobiliser les ressources financières et matérielles nécessaires pour la mise en œuvre de l'activité ;
 - ✓ recruter les prestataires de services ;
 - ✓ gérer les ressources financières et matérielles ;
 - ✓ appuyer l'organisation de la tenue de la conférence ;
 - ✓ produire un rapport financier de l'activité.
 - ✓ assurer la restauration de tous les participants.
- **Commission presse et communication**
 - ✓ élaborer le plan opérationnel de communication média et hors média ;
 - ✓ concevoir des messages d'information ;
 - ✓ mettre en œuvre le plan de communication.
- **Commission logistique et transport**
 - ✓ élaborer le plan logistique de la tenue de la conférence de haut niveau ;
 - ✓ organiser la location des salles ;
 - ✓ organiser le transport des participants vers les sites si nécessaire ;
 - ✓ organiser les salles pour le déroulement des travaux ;
 - ✓ appuyer la commission thème dans l'organisation pratique des travaux ;
 - ✓ produire un rapport logistique de l'activité.
- **Commission secrétariat/ reprographie**
 - ✓ envoyer les invitations aux participants ;
 - ✓ effectuer le suivi des invitations pour la confirmation des participations internes et externes
 - ✓ reproduire tous les documents nécessaires à la tenue de la conférence de haut niveau ;

- ✓ assurer l'archivage des documents du forum ;
 - ✓ assurer le secrétariat au niveau du site de la tenue de la conférence de haut niveau ;
 - ✓ rendre disponibles les listes de présence ;
 - ✓ répondre aux sollicitations des participants ;
 - ✓ Saisir tout document nécessaire à la tenue de la conférence de haut niveau, les recommandations.
- **Commission accueil/protocole**
 - ✓ initier les cartes d'invitation aux participants ;
 - ✓ envoyer des invitations aux officiels et autres personnalités ;
 - ✓ assurer l'orientation des participants ;
 - ✓ assurer la préparation de la salle plénière pour l'ouverture.
 - **Commission sécurité :**
 - ✓ assurer la sécurité des lieux ;
 - ✓ assurer la sécurité des participants et de leurs biens.
 - **Commission santé :**
 - ✓ assurer la prise en charge des urgences médicales ;
 - ✓ sélectionner les hôpitaux et cliniques pouvant recevoir d'éventuels malades ;
 - ✓ assurer le transfert des cas graves sur les hôpitaux et cliniques ;
 - ✓ tenir à jour la liste des pharmacies de garde.

CHAPITRE IV : FONCTIONNEMENT DU COMITE

- Article 8.** Le comité national d'organisation se réunit toutes les deux semaines et chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.
- Article 9.** Le comité national d'organisation peut faire appel à toutes personnes ressources dont la compétence est jugée nécessaire à la réussite de la tenue du forum.
- Article 10.** Le comité national d'organisation est placé sous la tutelle du Ministre de la santé.
- Article 11.** Les frais de fonctionnement du comité national d'organisation seront pris en charge par le budget de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

- Article 12.** Le Secrétaire général du ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature.

Article 13. Le présent arrêté qui abroge les dispositions de l'arrêté N°2019-00491/MS/CAB du 25 novembre 2019 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité national d'organisation du forum international sur le financement de la couverture sanitaire universelle à Ouagadougou, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 10 FEV 2020



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Etalon